

Charte d'engagements résultants des ateliers riverains de la concertation préalable du 14/09/2020 au 14/12/2020



LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Voici ci-dessous la charte d'engagement sur laquelle a été basée ces échanges. Les annotations en couleur correspondent à des compléments et remarques des participants.

Sur le trafic routier :

- L'accès au site s'effectuera en jours ouvrés en fonctionnement classique. Dans le cadre de situation exceptionnelle du type semaine avec des jours fériés, maintenance exceptionnelle, l'unité fonctionnera en jours ouvrables, c'est-à-dire que des livraisons pourront avoir lieu le samedi matin.
- Le transport s'effectuera via des camions-bennes bâchés ou des citerniers. La logistique sera entièrement maîtrisée par l'unité de méthanisation.
- Les camions seront lavés et désinfectés systématiquement lors de chaque passage sur l'unité de méthanisation.

Le fonctionnement de l'exploitation

- L'unité de méthanisation comprendra deux lignes de digestion dont une compatible avec le bio.
- Afin de garantir la qualité sanitaire du digestat, celui-ci sera hygiénisé.

La taille du projet :

- La taille du projet est définie dans le cadre de l'autorisation d'exploitation. (maximum 680 000 tonnes par an)
- Il est entendu que les boues urbaines, ordures ménagères et déchets d'abattoir ne seront pas acceptées sur site.
- L'unité de méthanisation accueillera 80% de fumiers/ lisiers et maximum 20% de cultures intermédiaires.

Les odeurs :

- Le transport s'effectue dans des camions-bennes bâchés et des citerniers.
- Le déchargement s'effectue dans des bâtiments fermés où l'air est aspiré.
- Des biofiltres sont utilisés pour filtrer l'air.
- Une étude de dispersion d'odeurs sera réalisée pour permettre le dimensionnement des biofiltres.
- Un contrôle des émissions d'odeurs sera réalisé annuellement.
- Une session de formation de " nez " sera prévue pour les riverains volontaires.

Le paysage :

- L'unité de méthanisation ne sera pas éclairée la nuit, sauf en cas de nécessité d'exploitation. La coopérative Herbauges sera également éteinte la nuit.
- Le gris sera privilégié pour faciliter l'insertion de l'installation dans son environnement.
- Les aspects paysagers seront étudiés par un architecte. Une notice paysagère sera réalisée.
- Des aménagements paysagers seront prévus.
- Ces plantations seront réalisées en favorisant les essences locales puis présentées au CPIE.
-

Risque :

- Des bassins de rétentions seront créés. La zone des digesteurs sera décaissée d'1m.
- Les rayons de risque sont maintenus au sein du périmètre de l'unité de méthanisation conformément à l'étude de dangers réalisée.

Charte d'engagements résultants des ateliers riverains de la concertation préalable du 14/09/2020 au 14/12/2020



Bruit :

- L'unité de méthanisation s'engage à respecter les seuils d'émergence réglementaires : 3 dB la nuit et 5dB le jour.
- Lors de la mise en exploitation du site, une nouvelle mesure de bruit sera réalisée afin de vérifier que les seuils réglementaires sont respectés.

Information, suivi de chantier et d'exploitation

- Un comité de suivi sera organisé.

Environnement / Faune/ Flores

- Des mesures de compensations seront réalisées.